

Edito

Les structures socio éducatives (SSE) existent depuis une quinzaine d'années et ont constitué une réponse éducative importante aux enfants trappistes sur 9 des 15 écoles élémentaires du territoire. Depuis dix ans, celles-ci ont été soutenues par les crédits de réussite éducative. Un tiers de la subvention reçue par la réussite éducative permettait de financer le quart de l'activité spécifique des SSE.

Toutes les actions de la Politique de la Ville sont aujourd'hui interrogées au niveau national dans un contexte de réduction des moyens et face à l'augmentation de la demande sociale. Elles exigent de nous des discussions plus âpres sur les financements quels qu'ils soient et plus de rigueur : dans la rédaction des plans d'action et le sens que nous leur donnons, plus de rigueur dans la construction de nos partenariats, de nos organisations.

Deux attitudes sont possibles : subir ou s'adapter. Bien évidemment, nous choisissons la deuxième solution et avec la volonté de continuer à prendre l'initiative.

Ainsi, la présente lettre évoque celle que nous prenons avec l'expérimentation de l'individualisation des parcours périscolaires (IPP). Cette démarche s'inscrit dans les orientations de la MICIT, notamment sur le renfort de l'individualisation des réponses éducatives mais s'inscrit également dans la qualité accrue de la prise en charge des enfants les plus fragiles, inscrite dans le Projet éducatif de territoire.

Cette démarche expérimentale est menée jusqu'en juin dans trois écoles. En fonction des résultats de cette expérimentation et des ajustements qui seront apportés, son déploiement à partir de septembre sur les 15 écoles élémentaires viendra finaliser le redéploiement des rythmes scolaires.

Jeanine MARY,

*1^{re} adjointe au Maire, déléguée à l'Éducation,
à l'Enfance et à la Politique familiale*

L'individualisation des parcours périscolaires (IPP) en questions / réponses :

Les IPP, c'est quoi ? Le repérage des enfants les plus fragiles au sens des fragilités prises en compte dans le cadre de la réussite éducative (Éducationnelles, sociales, scolaires et de santé) pour apporter des réponses individualisées, adaptées et graduées.

N'est ce pas ce qui était déjà fait ? Si, pour partie, mais sur les 9 SSE et non pas les 15 écoles élémentaires, les SSE étant par ailleurs limitées en nombre de places.

Quelle est la différence entre les IPP et l'accueil périscolaire ? L'accueil périscolaire accueille tous les enfants de l'école qui le souhaitent. Les IPP concernent un certain pourcentage d'enfants plus fragiles qui nécessitent des réponses particulières et qui seront déterminées de façon collégiale.

Qui va faire quoi ?

Le dispositif est sous la responsabilité de la réussite éducative et de la direction de l'Éducation et de l'Enfance. Le directeur de la réussite éducative et le responsable de l'enfance en sont les copilotes.

Dans chaque école, le dispositif s'appuie sur un trinôme :

- Le directeur de l'école (ou le référent scolaire),
- Le référent périscolaire,
- Le référent de parcours réussite éducative.

Quels seront leurs rôles ?

- Le directeur d'école (ou référent scolaire) a la connaissance de la totalité des enfants de son école et assurera les coordinations avec les professeurs.
- Le référent périscolaire connaît bien les enfants notamment sur les temps périscolaires. Il entretient également des liens privilégiés avec les familles. Le référent périscolaire sera également chargé du suivi des enfants en RE qui vient sur les temps périscolaires.
- Le référent de parcours réussite éducative est en charge d'animer l'équipe pluridisciplinaire de soutien (EPS) trimestrielle dans chaque école, ce qui est une nouveauté, et coordonnera les parcours.

L'IPP en questions / réponses (suite)

Concrètement, comment vont-ils faire ?

Ils vont :

- Partager les informations nécessaires concernant les enfants en réussite éducative.
 - Dans ce que le droit permet ou que la situation nécessite
- Définir les objectifs communs et les plans d'aide en conséquence
 - Dans les ressources existantes
 - Dans les réponses adaptées
 - Ou vers le suivi individuel renforcé (SIR)
- Repérer qui pourrait, devrait ou ne peut pas, ne veut pas disposer de l'IPP.

Va t'on pouvoir répondre à tous les besoins ?

Non ... mais trois possibilités :

- Prioriser : définir les enfants qui ont le plus besoin,
- Mémoriser les besoins auxquels on ne peut pas répondre pour travailler (à l'échelle des directions Enfance, Réussite Educative et Education Nationale) sur les outils manquants et en fonction de ce que chacun peut faire,
- Trouver progressivement des « marges de manœuvre » notamment par « groupes de besoins ». En effet, toutes les propositions d'activités sont des ateliers annuels ou trimestriels alors que certains besoins nécessitent des interventions plus courtes et plus adaptées.

Qu'est-ce qui est réellement nouveau ?

- Une gestion d'information encore mieux organisée et outillée.
- Une EPS trimestrielle par école qui permettra de balayer toutes les situations,
- La notion de « groupes de besoins » pour construire des réponses thématiques et séquentielles à partir des besoins individuels.

Pourquoi faire une expérimentation préalable ?

Parce que :

- Nous avons besoin de tester l'hypothèse,
- Nous nous inscrivons dans un principe de faisabilité. Nous allons progresser pas à pas.
- Nous nous inscrivons dans la réalité du peu de temps que chacun peut consacrer à cette démarche,
- Nous devons repérer les besoins non pris en compte pour évaluer notre capacité à y répondre.
- Nous rentrons dans une démarche nouvelle,
- Parce que nous aurons besoin, à la fin de l'expérimentation, de nous dire comment cela peut marcher sur 15 sites, à quelles conditions mais peut être dans quelles limites.

Quels sont les prochains rendez-vous de l'expérimentation ?

- De mars à fin mai : expérimentation sur les trois sites retenus : l'école WALLON (Réseau Gagarine), l'école PERGAUD (Réseau Le Village) et l'école MONTAIGNE (Réseau Courbet),
- Début juin : validation par Mme l'adjointe au Maire, du bilan de l'expérimentation,
- Mi-juin : présentation au comité de suivi des rythmes scolaires,
- Mi-juin : une lettre d'information auprès des partenaires,
- Courant juin : une EPS dans les trois écoles de l'expérimentation.

CONTACTS

Direction de la réussite éducative

16bis, rue Gabriel Péri
Tél. : 01 30 16 43 83

Thomas BRASIER

Directeur
Tél. : 01 30 16 43 84
directeur.re@mairie-trappes.fr

Sandie SIOBUD

Assistante administrative
et financière
Pilote du Coup de Pouce CLÉ
sandie.siodub@mairie-trappes.fr

Ludivine WAGNER

Référent de parcours
Réseau Courbet
Tél. : 01 30 16 43 80
ludivine.wagner@mairie-trappes.fr

Annabelle PINTO

Référent de parcours
Réseau Le Village
Tél. : 01 30 16 43 81
annabelle.pinto@mairie-trappes.fr

Samira MOKRANE

Référent de parcours
Réseau Gagarine
Tél. : 01 30 16 43 85
samira.mokrane@mairie-trappes.fr

Nora AID

Référent santé
Tél. : 01 30 16 43 82
referent.sante@mairie-trappes.fr